



#MoisSansTabac - 2019

07 Octobre - SAINT-ETIENNE

Pour la quatrième année consécutive, Santé Publique France lance le #MoisSansTabac, défi collectif qui invite et soutient les fumeurs à s'inscrire dans une démarche d'arrêt pour les 30 jours du mois de novembre. Dans ce cadre là, l'IREPS et l'ANPAA propose une sensibilisation à destination des professionnels de santé qui souhaitent relayer la campagne ou déployer des actions locales dans le cadre de cette opération.



OBJECTIF

Outiller les professionnels de santé intéressés pour élaborer, animer et valoriser des actions locales dans le cadre de la campagne Mois sans tabac.



PUBLICS et PRÉREQUIS

Les professionnels de santé souhaitant mettre en place des actions de proximité dans le cadre de la campagne #MoisSansTabac.

Il y a également la possibilité de participer à la première journée de formation du 12 septembre pour une approche plus globale et complémentaire



MODALITÉS

Sensibilisation en présentiel de 3 heures.
Nombre de participants : entre 8 et 15.



FORMATEURS-INTERVENANTS

Sensibilisation animée par le CSAPA de Rive-de-Gier et l'IREPS ARA Délégation Loire



LIEU ET HORAIRES

De 14h00 à 17h00
Le lieu vous sera précisé suite à l'inscription.



ITINERAIRE PEDAGOGIQUE

- Introduction et présentation de la campagne Moi(s) sans tabac, ses objectifs et les principaux résultats de 2018
- Rôle du professionnel de santé dans le sevrage tabagique
- La tri-dépendance
- Les traitements nicotiniques de substitution et posologie
- E-vap
- Stratégies efficaces dans l'accompagnement individuel

Sensibilisation gratuite, prise en charge par Santé Publique France

Contact



INSCRIPTION



Je souhaite m'inscrire à la **sensibilisation des professionnels de santé « #MoisSansTabac »**
qui se déroulera à :

ST - ETIENNE, LE 07 OCTOBRE 2019

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation.....

Tél :

Email :

*Nombre de participants limité à 15 personnes
(2 personnes maximum par structure).
Les frais d'hébergement, de restauration et de
déplacement sont à la charge du participant.*

Bulletin à retourner
par mail ou courrier
avant le 27 septembre 2019 à
IREPS ARA délégation Loire
26 avenue de Verdun
42000 Saint-Etienne
Tél. 04 77 32 59 48
beatrice.chazalon@ireps-ara.org

Contact

